

Calinaud David Avocats transforme l'essai

Créé il y a plus de trois ans par deux amis, le cabinet conjugue habilement expertise corporate et sociale. Avec une activité florissante, les projets professionnels et d'extension ne manquent pas.



Les collaborateurs Isabelle Pons et Geoffrey Malaussena entourés de Frédéric Calinaud et Guillaume David.

Pour se connaître depuis longtemps, les deux associés fondateurs de Calinaud David Avocats, Frédéric Calinaud et Guillaume David, n'en ont pas moins des parcours très différents. Droit du travail chez August & Debouzy puis chez CVML durant cinq ans pour le premier, Latournerie Wolfrom & Associés au pôle contentieux avant de rejoindre un cabinet de niche en corporate et droit du sport pour le second. Pour autant, ils collaborent dès lors que leurs cabinets respectifs occupent les mêmes locaux. Quand, à la fin de l'année 2010, les deux hommes démissionnent quasi simultanément, l'idée de partager leurs bureaux s'impose. Et l'essai est concluant : deux ans plus tard, ils s'associent. « 2013 fut l'année de tous les engagements : l'association, les recrutements et le déménagement », résume Guillaume David.

Les bénéfices de la collaboration libérale

Lorsque les deux avocats se lancent, ils ont déjà acquis une formation solide dans des cabinets qui jouent le jeu de la collaboration libérale. Ils ont ainsi pu développer une clientèle personnelle, solide et fidèle. Les deux années passées à exercer séparément ont permis à Frédéric Calinaud et Guillaume David de consolider cette base, en profitant notamment du *cross-selling*. Entre sociétés small-cap,

investisseurs et fonds en matière de corporate, groupes internationaux, PME et cadres dirigeants pour les problématiques sociales, le cabinet peut se targuer d'accompagner une clientèle variée. Pour mener à bien ces missions, les associés s'attachent les services de nombreux prestataires (comptables, conseils en financement, société de prévention des risques psychosociaux) aussi bien que de confrères français et étrangers. « Notre réseau sur mesure nous assure également une visibilité internationale », explique Frédéric Calinaud, très impliqué dans le projet de coopération du barreau de Paris avec la Law Society de Sydney, dans le cadre duquel il accompagnera le vice-bâtonnier de Paris lors d'une visite officielle en Australie en juillet 2014.

Conseil, contentieux et « coaching »

Une très large partie de l'activité de Guillaume David est consacrée à des opérations de cessions-acquisitions, qui constituent le cœur de métier de l'associé. « En 2013, nous avons orchestré une quinzaine de closings. Nous dépasserons certainement ce chiffre cette année », se réjouit-il. L'associé a par exemple accompagné Akilea Engineering dans le cadre de sa reprise par le groupe finlandais Citec et a conseillé NXA, cabinet d'études, lors de son rachat par Occurrence en février. À cela s'ajoute une activité de conseil dans le cadre de levées de fonds auprès de porteurs de projets,

de *business angels* ou d'investisseurs. Au-delà des audits sociaux, Frédéric Calinaud intervient quant à lui à tous les stades des relations individuelles de travail « depuis l'embauche jusqu'aux conséquences du licenciement, et ce très majoritairement côté employeur », résume-t-il. Les problématiques liées à l'organisation du temps de travail, les réorganisations et les plans de licenciements économiques figurent aussi parmi les activités dominantes de l'équipe sociale. Et les deux associés assurent le service après-vente : l'activité contentieuse, qu'elle soit sociale, corporate ou commerciale, est tout sauf anecdotique. Cette gestion globale des besoins quotidiens ou exceptionnels de sa clientèle conduit parfois même Calinaud David Avocats à endosser le rôle de « coach » en management et accompagnement sur le long terme de ses clients.

Expertises au service de passions

Le cabinet intervient indifféremment dans tous les secteurs : de la construction publique aux nouvelles technologies en passant par le transport et la mode. Pourtant, chaque associé a gardé son domaine de prédilection. Pour Guillaume David, c'est le droit du sport qu'il pratique depuis des années même si, de son propre aveu, ses dossiers ne lui laissent pas assez le temps de développer cette activité. Passionné de sport, Guillaume David apporte, au titre de son activité *pro bono*, son expertise juridique à plusieurs associations telles que Premiers de cordée, qui initie à la pratique sportive les enfants en milieu hospitalier. Frédéric Calinaud, lui, s'investit dans le développement du cabinet à l'étranger et plus particulièrement en Australie. « Pourquoi pas, à terme, être le premier cabinet français à y ouvrir un bureau ? », s'interroge l'associé. Les projets ne manquent donc pas. Y compris à court terme puisque le recrutement de nouveaux collaborateurs est à l'ordre du jour. ■